

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	Nouveau 14 février 90	17/89 B 142
Office fédéral des constructions, arrond. 4, Zurich	Extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CP	Les architectes et communautés d'architectes domiciliés et établis en Suisse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 sont habilités à poser leur candidature	(dès le 15 févr. 90)	3/90 B 10
Municipalité de Sion	Aménagement d'un cheminement piétons et deux-roues légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP	Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrit au registre professionnel	25 février 90 (31 oct. 89)	22/89
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juil. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoune, canton de Berne, Gesellschaft-Areal, Scheibenstrasse, Thoune	Scheibenstrasse, Thoune, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	
Entreprise des PTT et Municipalité de Sion	Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la place de la Gare de Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B	15 mars 90	20/89 B 170
Direction du 1 ^{er} arrondissement CFF, Commune de Morges	Réaménagement de la place de la Gare et de la gare : mise en valeur du secteur est, CP + CI	Architectes reconnus établis ou domiciliés dans le canton avant le 1.10.1989, architectes vaudois établis hors du canton avant le 1.10.1989 et architectes invités	16 mars 90	22/89 B 186
Commune d'Avenches	Complexe sportif et équipements communaux, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat et établis dans le district d'Avenches ainsi que cinq architectes invités	16 mars 90 (dès le 20 nov. 89)	24/89 B 206
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la place du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	
Commune de Givisiez/FR	Agrandissement du centre scolaire à Givisiez, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	30 mars 90 (dès le 19 nov. 89)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Cathédrale de Lausanne : création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP	Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers	2 avril 90 (dès le 16 oct. 89)	22/89 B 187
Verein HTL/HWV Chur	Schulzentrum HTL/HWV in Chur, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1989 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz und/oder das kantonale Bürgerrecht haben	2 avril 90	
Landis & Gyr SA, Zoug	Aire Gubelstrasse Nord, Zoug, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	18 avril 90 (4-18 déc. 89)	
Commune d'Interlaken/BE	Lotissement Jungfraustrasse, CP	Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans les districts de l'Oberland bernois ou qui en sont originaires (Frutigen, Interlaken, Nieder- et Obersimmental, Oberhasli, Gessenay, Thoune)	27 avril 90 (15 déc. 89)	
Comune di Pazzallo	Spazi di attrezzature pubbliche, Pazzallo, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (16 ott.) soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'OTIA, domicilio fiscale dal 1.1.89 nel Cantone Ticino, sede dell'ufficio dal 1.1.89 nel Cantone Ticino	27 aprile 90 (3 nov. 89)	

Etat de Vaud	Centre Vuillermet, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités	7 mai 90 (dès le 13 nov. 89)	26/89 B 226
OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 90	20/89 B 170
Commission scolaire, Wallisellen/ZH	Ecole primaire Mösli à Wallisellen, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 à Wallisellen ou originaires de cette commune		

Nouveaux dans cette liste

Office fédéral de l'énergie	Parois et toits à haut pouvoir isolant	Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse	(28 fév. 90)
PTT, commune de Brent (GR), Banque cantonale des Grisons	Ensemble immobilier sur la place du village, CP	Architectes domiciliés ou établis en Haute ou Basse Engadine ainsi que dans les vallées méridionales (Münster, Puschlav, Bergell) ou originaires de cette région	27 avril

Exposition

Fondation de l'église orthodoxe grecque	Eglise orthodoxe grecque de Zurich, CP	Service des bâtiments de la ville de Zurich, Lindenhofstr. 19 ; nouveau : 29 janvier-9 février pendant les heures de bureau
---	--	---

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

«Visions pour la ville du futur» – Concours international d'idées

Résultats

A l'initiative de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme de Milwaukee aux Etats-Unis (Wisconsin), un concours international d'idées, ouvert aux étudiants et aux architectes du monde entier, était lancé dans le courant de l'année dernière¹, sur la conception de la ville du futur.

Placé dans la perspective de l'an 2020, ce concours visait à concevoir trois typologies urbaines caractéristiques des villes industrielles, prenant pour site de référence la ville américaine de Milwaukee. Le jury international était composé de Mme Cynthia Weese (Etats-Unis) et de MM. Charles Correa (Inde); Geoffrey Darke (Royaume-Uni); Allan B. Jacobs (Etats-Unis); Amos Rapoport (Australie); Carlos Tejeda (Mexique); William Turnbull (Etats-Unis).

Conformément aux exigences du programme, ce jury a évalué les projets – présentés par 215 équipes d'architectes de 43 nationalités différentes – en fonction de leurs qualités imaginatives et créatives, de l'excellence du design et de la pertinence des options urbaines. Les projets primés témoignent tous d'une prise de conscience et d'une compréhension réelles des problèmes des villes. Les projets de fiction, en revanche, n'ont pas été primés.

Médailles d'or:

- Santiago Abasolo, Simon Atkinson, Wayne Attoe et Robert Mugerauer (Argentine);

- Meera Sanghavi, Sandhya Savant, Naila Shamsi, Shoba Sivakolundu, Sunalini Hegde et Simon Atkinson (Pakistan);
- Milosav Cekic, James L. Cormir, Anthony De Grazia, Neal Hubbel, Niko Letunic et Roy B. Mann (Etats-Unis).

Médailles d'argent:

- Abrao Assad, Valeria Bechara, Roberto Estevam, Hjalmar Hoch, Paolo Kawahara, Jaime Lerner, Mara Paludo, Geraldo Pougny, Gianna de Rossi, Monica Soares, Simone Soares, Cassio Taniuchi et Doris Teixeira (Brésil);
- Timothy A. Gawronski (Etats-Unis);
- Ryszard Hajnosz et E. I. Brown (Etats-Unis);
- Timothy W. Smith et Killinger Kise Franks Straw (Etats-Unis). Huit mentions honorables ont également été décernées. Une exposition itinérante a été présentée à Milwaukee aux mois de septembre et octobre 1989. Elle sera proposée aux participants du Congrès de l'UIA à Montréal, du 27 mai au 1^{er} juin 1990.

Nouveaux bureaux de l'Office européen des brevets – Concours international d'idées

Résultats

Au printemps dernier¹, l'Office européen des brevets (OEB) lançait un concours international d'architecture en deux phases (projet et exécution), ouvert aux architectes ressortissants des pays membres de l'OEB. Le programme portait sur la conception d'un édifice administratif destiné à accueillir les 2800 agents de l'OEB et les 300 agents de l'Office néerlandais des brevets, sur un terrain de 150 000 m² situé à Leidschendam à proximité de La Haye.

¹IAS 17/88, p. B 118.

Le jury était composé de MM. Max Bächer (RFA); Lenart Bergström (Suède); Christian Cirici (Espagne); Herman Hertzberger (Pays-Bas); Wilhelm Holzbauer (Autriche); Elio Luzzi (Italie). Christian Dupavillon (France) et Vassili Sgoutas (Grèce) ont assisté aux délibérations en tant que membres suppléants.

Ce jury s'est réuni une première fois au mois de juillet 1989 et a sélectionné, parmi les 159 projets qui lui étaient soumis, neuf projets dont les auteurs ont été invités à participer à la seconde phase du concours.

Le jury s'est réuni une deuxième fois du 21 au 23 novembre. Aucun projet n'étant parvenu au stade d'élaboration requis par les exigences du programme, le jury a décidé de ne pas attribuer de premier prix.

2^{es} prix ex aequo: W. J. Neutelings et Frank Roodbeen (Pays-Bas) et Pysall-Stahrenberg & Partners (RFA).

3^{er} prix: Wouter Suselbeck, Hubertus Negwer et Dieter Eckert (RFA).

4^{er} prix: Jouke Post, Daan ter Avest et Henryck Zubel (Pays-Bas). Un complément d'étude a été demandé aux auteurs des deux projets ayant obtenu un second prix. Le promoteur, assisté d'architectes et d'autres conseillers, se déterminera définitivement en février 1990.

¹IAS 8/89, p. B 62.

Centre communal à Ecublens (VD)

Résultats

En juin dernier, la Commune d'Ecublens (VD) lançait un concours de projet au lieu-dit «Le Croset», pour la construction d'un Centre communal comprenant un bâtiment administratif et un bâtiment à vocation socio-culturelle¹.

Le délai de remise des projets était fixé au 10 novembre 1989.

Le jury, présidé par M. Jacques Masson, syndic d'Ecublens, était composé de MM. Paul Jeanmonod, municipal; Guido Cocchi, architecte; Jean-Denis Lyon, architecte; Didier Kuenzy, architecte. Suppléants: MM. Jacques Bertoliatti, secrétaire communal, et Christian Eicher, architecte.

Il a décerné les prix suivants:

1^{er} prix:

Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne. Collaborateurs: Ch. Birraux, D. Bettens, S. Burckhardt, A. Louvet-Jardin.

2^{er} prix:

Mario Bevilacqua, Lausanne. Collaborateurs: D. Haltinner, M. Hostetter.

3^{er} prix:

Cyrille Faivre, Lausanne.

4^{er} prix:

Atelier d'architecture de Lavallaz et partenaires architectes SA; Grégoire Andenmatten et Alavi Soltani, Lausanne. Collaborateurs: C. Cola, N. Andenmatten, J.-V. Fricker.

5^{er} prix:

Jean-François Godat, Lausanne. Collaborateurs: V. Geiser, P. Derivaz, J.-M. Leuba, E. Vodoz.

6^{er} prix:

Nassime Eskandari, Pully.

7^{er} prix:

Astrid Dettling, Lausanne. Collaborateur: J.-M. Peleraux.

8^{er} prix:

Atelier Archi-2 SA, Renens; Basile Savoca et Santiago Jimenez. Collaborateurs: M. Yacobian, C. d'Amore, R. Jimenez, H. Perez.

¹IAS 14/89, p. B 123.

Concours de bandes dessinées lancé par Helvetas

Résultats

Sur le thème «Un village, une histoire», Helvetas avait lancé en mars 1989 un grand concours de bandes dessinées, pour lequel il fallait rédiger le scénario original d'un album comprenant une quarantaine de pages, dont six déjà dessinées.

¹Voir IAS 11/89, p. B 90.

Malgré l'ampleur de la tâche, plus de quarante participants se sont annoncés. Le jury, composé de Mme Bruna Fossati et de MM. Hannes Binder, Gino Buscaglia, Georges Pop et Albert Weinberg a décerné les prix suivants:

1^{er} prix: Tony Marchand, Villeret, gagne un voyage de deux

semaines sur le continent où se déroule son histoire.

2^{es} prix: Dario Tonaccia, Losone, gagne un voyage de dix jours dans un pays de projet d'Helvetas.

3^{es} prix ex aequo: Heinz Eggmann et Doris Berger, Saint-Gall; Gilles Laplace, Genève. Ils gagnent un bon d'achat de BD ainsi qu'un voyage au Festival de la BD de Sierre.

Le vainqueur du concours de bandes dessinées organisé par Helvetas, Tony Marchand, est âgé de 19 ans et suit actuellement la section Graphisme de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds. Il achèvera ses études cet été.

L'action de son histoire «Monyjang» se situe au Soudan. Par le regard d'un enfant, il amène une réflexion sur la violence, la situation de guerre que connaissent de nombreux Etats du tiers monde et les conséquences dramatiques qui en découlent pour la population rurale, contrainte de mener une vie d'exil.

La destination du voyage de deux semaines qu'a gagné Tony Marchand est encore à déterminer. La situation au Soudan étant particulièrement tendue, des informations doivent encore être récoltées pour établir les bases de son séjour, qui n'aura de toute façon pas lieu avant la fin de l'année étant donné la saison des pluies qui va commencer.

Le travail de Dario Tonaccia, qui a remporté le 2^e prix, «Un villaggio, una storia» fait preuve de beaucoup de liberté au niveau de la mise en page. Les cours de peinture qu'il a suivis ne sont sans doute pas étrangers à cette conception innovatrice de la bande dessinée. Il a choisi de mettre en scène un homme d'affaires découvrant peu à peu, au cours d'un voyage au Guatemala, les dures réalités des hommes et des femmes d'Amérique latine. Une sorte de parcours initiatique qui remettra en question sa vision de la société.

Dario Tonaccia partira visiter un projet soutenu par Helvetas au Guatemala.

Gilles Laplace de Genève est graphiste et situe lui aussi l'action de son scénario en Amérique latine, au Pérou plus précisément. Dans «L'épée de lumière», un journaliste partage pendant quelques jours le quotidien de paysans péruviens qui tentent de continuer à vivre librement dans un pays écartelé entre la résistance violente du Sentier lumineux et la présence constante de l'armée. Heinz Eggmann et Doris Berger, tous deux enseignants, démontrent dans «Das Dämonenwäldchen» (la forêt hantée) l'importance des croyances traditionnelles et surtout d'un partage réciproque des connaissances entre gens du Nord et gens du Sud.

Actualité

Les trois arrêtés urgents contre la spéculation foncière

Journée d'étude du Centre du droit de l'entreprise

Lausanne-Dorigny, BFSH I, jeudi 8 mars 1990

Le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (CEDIDAC) organise, le jeudi 8 mars prochain, une journée d'information consacrée aux arrêtés fédéraux urgents contre la spéculation immobilière.

Programme

8 h 30: AF concernant un délai d'interdiction de revente des immeubles non agricoles et la publication des transferts de propriété immobilière

Présentation générale, par M^e Philippe Rochat, avocat, Lausanne

Questions d'application et cas pratiques, par M^e Jean-Marc

Emery, notaire, Morges, et M. Jean-Pierre Seilaz, régisseur, Lausanne

11 heures: AF concernant les dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance

Présentation générale, par M. Marcel Müller, chef de l'Office fédéral du registre foncier, Berne, et M. Jean-Pierre Beau-soleil, chargé de cours à l'Université de Genève

14 h 15: AF concernant une charge maximale en matière d'engagement des immeubles non agricoles

Présentation générale et cas pratiques, par M^e Philippe Rochat, avocat, Lausanne, et